

## Accueil de loisirs 3-10 ans

L'accueil de loisirs 3-10 ans est déclaré auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Un projet pédagogique tenu à disposition des familles sur site, définit les objectifs et organise les moyens de les atteindre.



Cette structure fonctionne tous les mercredis et durant les périodes de vacances scolaires de 7h00 à 19h00.

Des programmes d'activités sont visibles sur le site internet, le portail famille, sur la page Facebook de la ville, ainsi qu'à l'entrée des centres de loisirs maternel et élémentaire.

### Organisation

Pendant les mercredis et les vacances scolaires, l'accueil ouvre ses portes à 7h00 et les enfants peuvent arriver jusqu'à 9h00.

Le soir, les familles peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h00 et jusqu'à 18h55 dans les locaux de l'accueil de loisirs (ces horaires sont susceptibles d'être modifiés les jours de sorties).

Une nouvelle formule, à la demi-journée, permet d'accueillir vos enfants de 13h30 à 18h55 les mercredis après-midi.

De manière dérogatoire, les familles souhaitant que leur enfant participe à une activité extrascolaire le mercredi pourront le demander. Cependant, les familles devront s'organiser pour qu'une personne désignée et connue du directeur et de l'équipe d'animation vienne chercher l'enfant dans les locaux.

Toute sortie sera définitive et sans réduction tarifaire. Pour les vacances uniquement, un service de transport est organisé le matin et le soir.

Les familles sont invitées à réserver par mail à l'adresse suivante : [guichet-unique@ville-gargenville.fr](mailto:guichet-unique@ville-gargenville.fr). Merci de préciser si votre enfant prendra le bus le matin et/ou le soir et son arrêt de montée et/ou de descente.

Le délai de transmission des **pièces justificatives d'absences**, au guichet unique est de 8 jours à compter du 1er jour d'absence, pour faciliter leur prise en compte dans la facturation.

Les tarifications sont disponibles sur le Guide de rentrée (p. 23, 24, 25)

### Modalités d'inscription

La réservation pour vos enfants à l'accueil de loisirs 3-10 ans est obligatoire. Elle se fait via le portail famille dans les délais suivants :

- **Mercredis scolaires** : les familles peuvent réserver les mercredis. La réservation doit être faite au plus tard à 00h00, le mercredi précédent.

Ex. : si vous souhaitez inscrire votre enfant pour le mercredi 8 septembre 2021, vous devez réserver au plus tard le mercredi 1er septembre, à 00h00.

- **Vacances scolaires** : les réservations sont à effectuer pour chaque période de vacances scolaires selon le calendrier (cf. page 25 du Guide de rentrée).

Infos pratiques

- **Début des réservations** : 3 semaines à un mois avant la date limite de réservation.
- **Fin des réservation/annulations/modifications** 8 jours avant le début des
- **Bus : Nouveaux horaires et nouveau parcours à compter du 10 juillet 2023**

Documents

[Nouveaux horaires de bus 2023 pendant les vacances scolaires \(recto-verso\)](#)

[Fiche de renseignements 2023 2024](#)

[Planning La Ruche Mercredis Nov-Déc 2023](#)

[Planning Le Parc Mercredis Nov-Déc 2023](#)

[Planning vacances Noël 2023 La Ruche](#)

[Planning vacances Noël 2023 Le Parc](#)

Liens utiles

[Guide de la rentrée](#)

[Accueils périscolaires](#)

[Étude surveillée](#)

[La restauration scolaire](#)

[Le Centre Ados](#)

[Merchr'Anim](#)

[La Ludothèque](#)

[Les Accueils collectifs de Mineurs \(ACM\)](#)

[Prévention routière à l'école](#)

Contact

**Guichet unique**

[guichet-unique@ville-gargenville.fr](mailto:guichet-unique@ville-gargenville.fr)

**Accueil loisirs 3-10 ans**

[dchaumeau@ville-gargenville.fr](mailto:dchaumeau@ville-gargenville.fr).